

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA SITUATION, LA GESTION ET LES ACTIVITES DE LA
FEDERATION 2019-2020 (ARTICLE 11 POINT 118 DES STATUTS DES FEDERATIONS)**

Ce rapport est présenté dans le cadre d'un film de 25 minutes réalisé en collaboration avec la société VERIS **accessible en ligne depuis la chaîne YouTube de la FDC 34** (dont les extraits principaux sont retranscrits ci-dessous).

Ce film développe les principaux thèmes et actions menées sur tous les terrains dans la concertation et l'unité au cours de l'année écoulée, ce qui fut également le cas lors des quatre réunions préparatoires de secteur dans tout le département de l'Hérault.

Le document intégral est mis en ligne sur le site internet de la FDC 34 www.fdc34.com.

Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la FDC 34

Réunions de secteurs



St Jean de Védas le 24 février 2020

Boujan sur Libron le 28 février 2020

Salèlles du Bosc le 9 mars 2020

Prémian le 12 mars 2020



LA FDC 34



Votre Fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement... (Arrêté du 28 septembre 2017)

... possède des missions de service public....

... Est habilitée à être désignée à prendre part au débat dans le cadre des instances consultatives départementales(Arrêté du 30 juillet 2019)



Quelques-unes de nos missions en cours et à venir :

- *Formation permis de chasser et sécurité*
- *Validation du permis de chasser et délivrance autorisation chasse accompagnée*
- *Lutte contre le braconnage*
- *Plan de chasse et ACCA*
- *Indemnisation des dégâts de grand gibier*



LA FDC 34 (suite)...



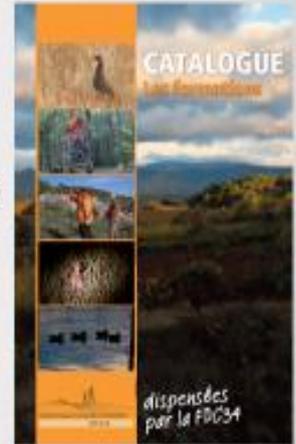
Votre Fédération c'est aussi...



... 13 formations entièrement GRATUITES...

... et à votre disposition : permis de chasser, chasse à l'arc, sécurité, gibier d'eau, venaison, garde particulier, piégeage etc.

La Fédération a formé plus de 600 personnes en 2019 toutes formations confondues



Partenaires : Associations spécialisées

3

LE PETIT GIBIER

Le Lapin :

Population en baisse sur les secteurs à dégâts

Le Lièvre :

Légère augmentation de l'IKA au niveau départemental

Surveillance mortalité anormale :

VHD2 chez le lièvre et le lapin (vaccin Dercunimix non efficace sur cette souche virale)

La Perdrix rouge :

Mauvaise reproduction à l'été 2019 notamment en zone de plaine

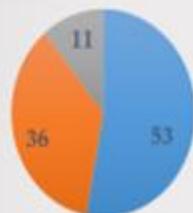


Partenaires : OFB, Chambre d'Agriculture 34, Associations départementale des piégeurs 34, GIC, IMPCE, AEACCC 34, Conseil Départemental (Laboratoire Départemental Vétérinaire), Anclatra, délégation concours St Hubert

4

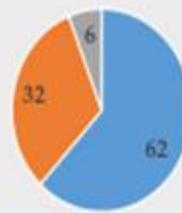
Questionnaire aux adhérents : Questionnaire petit gibier en cours de dépouillement

POURCENTAGE D'ADHERENTS FAVORABLE A
L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE POINT
(N=100)



■ OUI ■ NON ■ NE SE PRONONCE PAS

POURCENTAGE D'ADHERENTS FAVORABLE A
L'INSTAURATION D'UN PMA DEPARTEMENTAL
(N=100)



■ OUI ■ NON ■ NE SE PRONONCE PAS

57% des adhérents qui ont répondu mettent déjà en place un PMA journalier Perdrix et Lièvre sur leur territoire (Nombre moyen de pièce par jour et par chasseur : 2 Perdrix et 1,3 Lièvre), 34% un PMA Faisan (en moyenne 2 Faisans par jour et par chasseur) et 23% un PMA journalier Lapin (en moyenne 1,6 Lapin par jour et par chasseur)

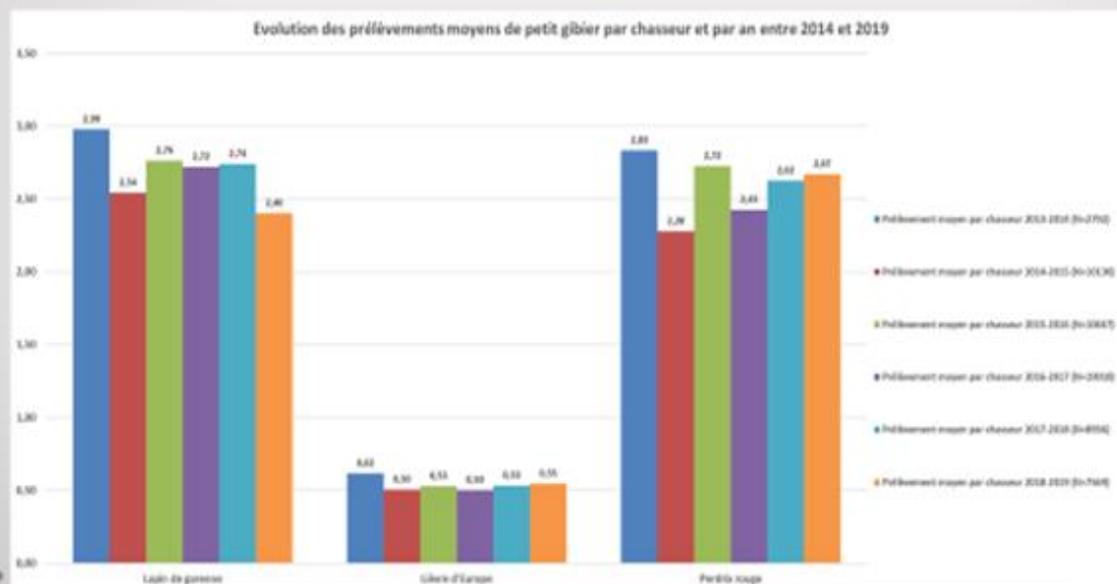
Des adhérents mettent aussi en place des PMA annuels sur la Perdrix (10% des adhérents ayant répondu), le Lièvre (29%), le Faisan (1%) et le Lapin (2%)

LE PETIT GIBIER

N'oubliez pas de retourner vos fiches de prélèvement à la FDC 34 !!!

Taux de retour de 58 %

7 569 fiches analysées en 2019



Classement ESOD sous conditions fixées par arrêtés ministériels (juillet 2019) :

- Renard, pie bavarde, étourneau sansonnet sur tout le département
- Corneille noire sur une partie du département
- Chien viverrin, vison d'amérique, ragondin, raton laveur, rat musqué, bernache du Canada sur tout le département



Pensez à déclarer vos dégâts même pour les espèces qui ne sont plus classées ESOD dans le département (Fouine, Putois, Belette)

Classement ESOD sous conditions fixées par arrêtés préfectoraux (2019) :

- Pigeon ramier

Partenaires : Chambre d'Agriculture 34, Associations départementale des piégeurs 34, Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO), IMPCF

LES MIGRATEURS TERRESTRES ET LE GIBIER D'EAU

Les migrateurs terrestres

- Suivi des bécasses en période de gel prolongé (Bourbaki)
- PMA Bécasse (3/j, 6 /semaine, 30/saison)
- Saison moyenne concernant les grives



Chaque prélèvement doit être déclaré soit via l'application Chass'Adapt soit via le carnet de prélèvements dont le retour est obligatoire

Le gibier d'eau :

- Retour obligatoire du carnet de hutte
- Fermeture de la chasse au 31 janvier



Partenaires : ACM, CNB 34, CICB, OFB, Conservatoire du Littoral, CEN LR, Fédération de l'Hérault pour la pêche, FNC, Conseil Départemental (Laboratoire Départemental Vétérinaire)

LE GRAND GIBIER : LA CHASSE DU SANGLIER

Bilan affût-approche du 1^{er} juin au 7 septembre 2019

- 2382 sorties (2 200 en 2018)
- 708 sangliers tués (843 en 2018)

Bilan battues du 1^{er} juin au 17 novembre 2019

- 7 084 sorties (7 250 en 2018)
- 5 988 sangliers tués (5 783 en 2018)

Bilan battues saison 2018-2019

- 18 550 sangliers tués (+ 9 % par rapport à 2017-2018)
- 316 872 chasseurs (- 7 % par rapport à 2017-2018)
- 18 554 sorties réalisées (- 4 % par rapport à 2017-2018)

Chassable au mois de mars sous conditions (décret du 29 janvier 2020)

Equarrissage des déchets issus de la chasse dans le Lodévois-Larzac (18-2019) :

- 3 dianes ont récupéré 5 830 kg de déchets



LE GRAND GIBIER : LA REGULATION DU SANGLIER

Convention Montpellier Méditerranée Métropole – Cage Piège urbaine

- 57 sangliers capturés en 2019

Signature d'une nouvelle convention de partenariat en faveur de la protection territoriale entre la Métropole de Montpellier, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault et l'Association Départementales des Lieutenants de Louveterie de l'Hérault le 12 juillet 2019



Partenaires : Montpellier Méditerranée Métropole, Association Départementale des Lieutenants de Louveterie de l'Hérault, DDTM 34



Point sur la Peste Porcine Africaine : où en est-on ?

- Cas en Belgique, la maladie n'a pas été détectée en France grâce à un important dispositif déployé à la frontière
- Risque de propagation du virus après le transport d'animaux, les mouvements de personnes...
- Maladie pouvant tuer plus de 90 % des suidés
- Seul moyen de lutte : détection précoce du virus
- Aucun vaccin à ce jour

PENSEZ A SIGNALER A VOTRE FEDERATION TOUT SANGLIER VOUS PARAISSANT SUSPECT POUR ANALYSE VIA LE RESEAU SAGIR



Partenaire : Conseil Départemental (Laboratoire Départemental Vétérinaire), FNC, OFB

Le Cerf

- Attribution 2019-2020 : 149
- Attribution 2018-2019 : 186
- Taux de réalisation 2018-2019 : 89 %
- Photographie de l'animal et du bracelet apposé obligatoire après le prélèvement de l'animal + constant de tir

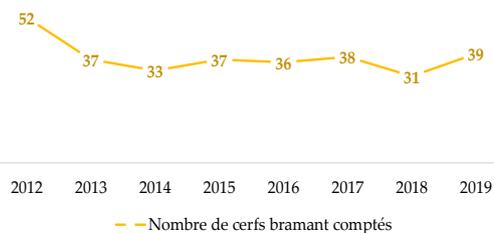


Le Mouflon

- Attribution 2019-2020 : 577
- Attribution 2018-2019 : 585
- Taux de réalisation 2018-2019 : 89 %
- Constat de tir obligatoire lors d'un prélèvement



NOMBRE DE CERFS BRAMANT
COMPTÉS



LE GRAND GIBIER SOUMIS AU PLAN DE CHASSE (SUITE 1)

Le Chevreuil



- *Grand gibier le plus prélevé après le sanglier*
- *Constat de tir obligatoire après un prélèvement*
- *Plan de chasse possible à partir de 25 ha d'un seul tenant*
- *Attribution 2019-2020: 3 893*
- *Attribution 2018-2019: 3 794*
- *Taux de réalisation 2018-2019: 89 %*



A compter de 2020, pour les espèces soumises au plan de chasse :
Demande de plan de chasse et constat de tir à saisir en ligne
Envoi des bracelets au domicile du bénéficiaire
Suppression du guide obligatoire pour la chasse d'été du chevreuil

LE GRAND GIBIER : LES FORMATIONS

- Sécurité grand gibier :
112 personnes *Pas de partie pratique en 2020*
(3 076 depuis 2003)
- GORED : 6 équipes
(79 depuis 2008)
- Approche : 31 personnes
(368 depuis 2010) *Pas de formation en 2020*
- Chien de sang :
4 personnes formées en 2019



Hygiène de la venaison :
17 personnes
(716 depuis 2010)
Sérothèque : 73 prélèvements (18/19)

Forêts et équilibre sylvo- cynégétique :
- Participation au CETEF (Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières) Arbres d'Occitanie :
Expérimentation sur les dégâts forestiers de chevreuils à Fraïsse/Agout



Partenaires : OFB, ONE, les forestiers, Association Départementale des Lieutenants de Louveterie, Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, UNUCR, Association Départementale des Chasseurs à l'Arc, Association Gardes Chasse Particuliers 34, Association Départementale des Piégeurs Agréés 34, AFACCC34, UNUCR, Conseil Départemental (Laboratoire Départemental Vétérinaire)

FOGEFOR : 
- FDC 34 a réalisé une intervention le 13 septembre 2019

Gardes-Chasse particuliers et Piégeurs



Association Gardes Chasse Particuliers Hérault (AGCP34)

98 gardes adhérents

66 associations de chasse sous convention

Formations des nouveaux gardes :

21 en 2019

Partenariat OFB : session 2020 : 28 et 29 mai

Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

184 piégeurs adhérents

Formations de nouveaux piégeurs : 59 en 2019

Session 2020 : 13 et 14 mars



La FDC 34 est membre du conseil d'administration et soutient financièrement ces deux associations

Chasse au féminin et Jeunes Chasseurs

2 Associations très dynamiques :

- 55 membres pour l'association des jeunes chasseurs et 40 membres pour la chasse au féminin.
- Réalisation de battues et parties de chasse pour les deux associations sur différents territoires de l'Hérault notamment ceux de la FDC 34 (Combesalat).
- Organisation dans l'Hérault d'un week-end de chasse Inter-AJC (Doubs, Morbihan). Déplacement de l'AJC34 dans le Morbihan.



La FDC 34 est membre du conseil d'administration et soutient financièrement ces deux associations

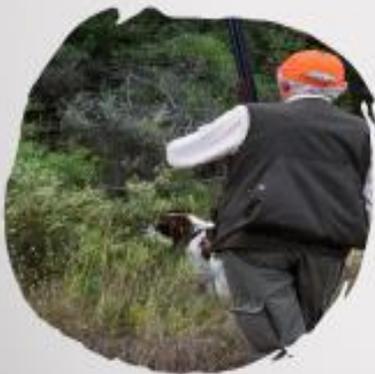
- Un soutien quotidien auprès des associations de chasse dans leur fonctionnement interne : contentieux juridiques, administration des associations, articulation avec les dianes etc.
 - Subventions de 97 associations de chasse pour 393 ha de cultures faunistiques.
 - Subventions de 52 associations de chasse pour gyrobroyage, 17 associations pour les agrainoirs, 44 associations pour les points d'eau.
 - Contribution à la prévention du braconnage : plusieurs Parties Civiles par an.
 - Soutien auprès des associations qui ont subi des incendies pendant l'été 2019 : Loupian, Saint-Hilaire-de-Beauvoir...
 - Participation au Comité de suivi du Loup
- Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement :
- L'ACM de Vendres à Agde (plus de 400 élèves ont accédé à ces animations)
 - La mairie de Castanet-le-Haut pour le fonctionnement de la station d'études et de recherches de la faune sauvage (mouflon) de Faigairolles (7 stagiaires en 2019)
 - Un thésard sur le Sanglier : modélisation de l'effort de chasse en situations contrastées (étude de la relation effort de chasse/pression de chasse)
- Trophée « chasse durable » 2019 décerné à l'ACCA de Saint-Nazaire-de-Pézan pour ses aménagements Petit Gibier
- Partenaires : Région, Conseil Départemental, OFB, FNC, FRC O, Associations de chasse, avocats, étudiants, thésard



NB : en raison du COVID-19, les salons ci-dessous ont été annulés

LA COMMUNICATION (Suite 1)

- Montrer une image positive de la chasse : convivialité, travail des chiens, l'aménagement des territoires etc.
- Eviter la diffusion des photographies des tableaux de chasse : elles n'apportent rien
- Ne pas réagir sur les réseaux sociaux avec le "chasse bashing"





- Le Salagon : 12 854 ha / rapaces, outardes, etc.
- Causse du Larzac : 29 617 ha / landes, rapaces, etc.
- Mines de Villeneuveville : 253 ha / chauve souris
- Gorges de l'Hérault : 21 736 ha / ripisylve, cours d'eau, etc.
- Aqueduc de Pézenas : 225 ha / chauve souris
- Pic Saint Loup : 4 440 ha / pelouses sèches et chauves souris, etc.

- Causse du Minervois : 24 947ha / rapaces, etc.
- Montagne de l'Espinouse et du Caroux (ZPS et ZSC) : 3 392 ha / espèces landicoles, tourbières, etc.
- Grottes du PNR Haut Languedoc : 17 à 90 ha / chauves souris.
- Crêtes du Mont Marcou : 1 484 ha / pelouses, chauves souris, etc.
- La Grand Maire : 420 ha / lagunes, milieux dunaires, etc.
- Etangs palavasiens : 6 547 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.
- Etang de Mauguio : 7 427 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.

- ✗ Signature des chartes Natura 2000 par les sociétés de chasse
- ✗ Poursuite des activités du Contrat Natura 2000 de la FDC 34 sur Bessan

Schéma Départemental de Gestion cynégétique

- Approuvé par l'AG de la FDC 34 du 6 avril 2019 à Murviel Les Béziers
- Arrêté préfectoral d'approbation du SDGC le 12 avril 2019
- Document valide jusqu'en 2025 fixant les grandes orientations cynégétiques ainsi que des mesures réglementaires (carnet de battues, casquette orange fluo, gilet fluo, règle pour la chasse à proximité des routes etc.)
- Document diffusé en version papier à l'ensemble des adhérents territoriaux de la FDC 34.
- Disponible sur le site <https://www.fdc34.com/Reglementation.html> rubrique SDGC



Adoption des nouveaux statuts et du RI de la FDC 34 (AM du 11 février 2020)

La sécurité

- Une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération Nationale des Chasseurs
- Port gilet fluo obligatoire (orange) lors des battues
- Pose obligatoire de panneaux de signalisation temporaire sur ou à proximité immédiate des voies publiques lors des actions collectives de chasse à tir au grand gibier
- Création d'une commission Sécurité à la chasse au sein de la FDC 34 (déjà réunie 2 fois)
- Lettre conjointe FDC 34 – Préfet 34 du 11 décembre 2019

ACCA et Plan de chasse

- Décret n° 2019-1432 du 23 décembre 2019 relatif aux missions de service public des fédérations départementales des chasseurs concernant les associations communales de chasse agréées et les plans de chasse individuels
- Le décret confie la gestion et la coordination des ACCA aux présidents de Fédération (agrément, constitution, droits d'opposition etc.)
- Pour 2020 : nouveaux statuts, fusion du règlement intérieur et du règlement de chasse des ACCA
- Les plans de chasse sont à adresser à la FDC 34, Le président de la FDC fixe les plans de chasse à l'intérieur de la fourchette départementale.
- Lettre conjointe FDC 34 – DDTM 34 du 11 février 2020
- Arrêté Ministériel du 11 février 2020 relatif à la mise en oeuvre du plan de chasse et au marquage du gibier

LA REFORME DE LA CHASSE (SUITE 1)

Le permis de chasser : formation et examen



- 207 candidats ont réussi l'examen complet en 2019 (306 en 2018)
- 24 chasseurs agréés pour la chasse à l'arc en 2019 (26 en 2018)
- Décret du 5 février 2020 relatif à l'autorisation de chasser accompagné et aux procédures de rétention et suspension administratives du permis de chasser :
 - La délivrance des autorisations de chasser accompagné sera transférée au 1^{er} juillet 2020 de l'ONCFS vers les FDC
 - Suite à la fusion ONCFS-AFB la délivrance des permis de chasser incombe à l'OFB. La période de transition a généré du retard dans le traitement des dossiers
 - Actualisation des documents CERFA (inscription examen, perte et duplicata, délivrance du permis de chasser)



Guichet unique : bilan au niveau de la FDC 34

- 16 828 permis de chasser validés (- 1700) et 5 851 vignettes sangliers (- 6022, soit une perte de 50 %)
- Les permis nationaux représentent 39 % des permis validés dans l'Hérault (6 555)
- 6 992 validations par Internet dont 5 104 e-Validation
- 10 254 contrats assurances souscrits
- Renforcement des mesures de sécurité concernant les armes : l'inscription au FINIADA entraîne l'obligation pour la fédération de refuser toute délivrance de validation du permis de chasser

Fusion des comptabilités avec section analytique relative aux opérations de prévention et indemnisation de grand gibier aux cultures (décret du 6 septembre 2019)

L'INDEMNISATION DES DEGATS

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2019-2020	198	228 130
2018-2019	149	196 745
2017-2018	240	283 422

Saison complète sauf 2019-2020

L'INDEMNISATION DES DEGATS (SUITE 1)



10 communes aux montants d'indemnisation les plus élevés en 2019

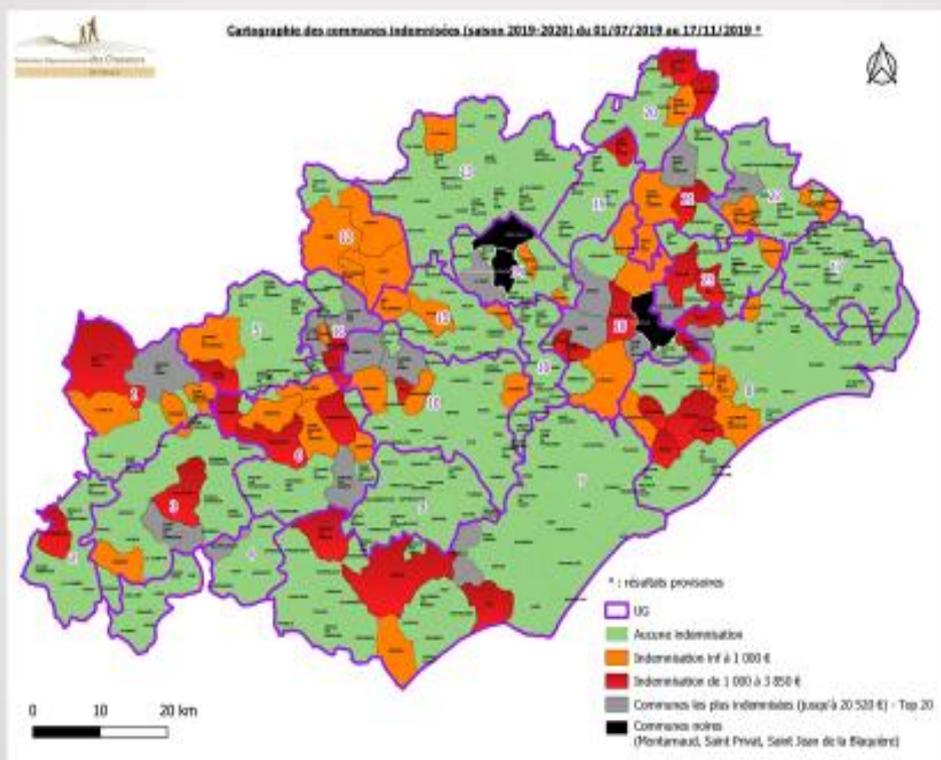
Chiffrage au 17-11-2019

Commune	Montant Indemnisé (€)	Part Montant départ.	Provisoire
SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE	20 520,87 €	8,9 %	0,00 €
SAINT-JEAN-DE-MINERVOIS	12 246,23 €	5,3 %	0,00 €
SAINT-PRIVAT	11 832,11 €	5,1 %	0,00 €
FRAISSE-SUR-AGOUT	11 511,31 €	5 %	10 034,33 €
MONTARNAUD	8 746,03 €	3,8 %	0,00 €
NOTRE-DAME-DE-LONDRES	8 000 €	3,5 %	8 000 €
VALFLAUNES	7 716,14 €	3,3 %	0,00 €
MURVIEL-LES-BEZIERS	6 800,56 €	2,9 %	3 551,69 €
BEDARIEUX	6 187,23 €	2,71 %	0,00 €
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE	6 162,04 €	2,7%	0,00 €
TOTAL « top 10 »	99 724 €	43 %	13 586,02 €
TOTAL Département (342 communes)	228 130 €	-	-

10 communes sur 342 représentent à elles seules 43 % du montant des dégâts !

27

L'INDEMNISATION DES DEGATS (SUITE 2)



28

L'INDEMNISATION DES DEGATS (SUITE 3)



Budget matériel de protection

MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2019	
A la FDC 34	200 341 €
Chez les agriculteurs	141 911 €
TOTAL STOCK :	342 252€

PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2020-2021	
Electrificateurs, piles, batteries, etc.	85 000 €
Effaroucheurs sonores	1 000 €
TOTAL ACHAT :	86 000 €

L'INDEMNISATION DES DEGATS (SUITE 4)



Prêt de matériel de clôture : 923 livraisons en 2019



CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Partenaires financiers

- **La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée**

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée finance le dispositif « CIFF » (Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques) dans l'Hérault.

Pour 2019, une demande de subvention a été déposée au Conseil Régional Occitanie par l'intermédiaire de la FRC O.

- **Conseil Départemental de l'Hérault**

Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2019, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle de 24 000 € avec pour objet le financement des actions suivantes :

Axe I. Les actions de formation

- Intégration de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement dans les programmes de formation des chasseurs des différents centres de formation départementaux ;
- les formations au piégeage du petit gibier et des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) au sein de l'association départementale des piégeurs agréés de l'Hérault ;
- la formation des gardes particuliers autour de l'association des gardes de chasse particuliers de l'Hérault.

Axe II. Les actions de préservation de la biodiversité

- L'élaboration du tableau de bord du patrimoine naturel et cynégétique de l'Hérault et la participation de la FDC 34 au Système d'information sur la Nature et les Paysages (SINP) ainsi qu'au réseau de surveillance des maladies des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres (SAGIR) ;
- la réactualisation du catalogue pour l'amélioration de la biodiversité ;
- la prévention et le suivi des dégâts et indemnités ainsi que la protection des cultures sur l'ensemble des domaines départementaux : Restinclières, Bessilles, Villeneuve, La Boissière, Saint-Guilhem-le-Désert, Ferrière-Poussarou, Villeneuve-lès-Maguelone ;
- le développement du partenariat avec les services du Conseil départemental dans la gestion des domaines Espaces Naturels Sensibles (appui technique, veille foncière, ...), contribution notamment au plan de gestion du domaine du Ravin des Arcs ;
- la poursuite d'un programme expérimental sur la collecte des déchets de la venaison et la filière d'équarrissage mise en place sur la Communauté de communes du Lodévois-Larzac ;
- la poursuite des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement des scolaires ainsi que l'élargissement vers de nouveaux publics ;
- la poursuite et le développement du partenariat mis en place avec la Fédération départementale des randonneurs (fête départementale de la Randonnée Pédestre, Rallye RandonneursChasseurs) ;
- contribution à la gestion concertée du Mas Dieu : projets d'aménagement et de gestion des espèces de ce site.

Axe III. Les actions de communication

- La promotion et le développement des opérations jachères fleuries et haies mellifères ;
- la valorisation du partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault dans le Bulletin Fédéral en étroite relation avec sa Direction de la communication. Des contenus

pourront être proposés par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Axe IV. Les actions de gestion sanitaire

- Le suivi sanitaire de la faune sauvage (oiseaux et mammifères sauvages) dans le cadre du réseau SAGIR pour :

* la détection précoce de maladies de la faune sauvage transmissibles à l'homme ou aux animaux d'élevage ;

* la surveillance des effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques ou de certaines intoxications criminelles ;

* la caractérisation dans le temps et dans l'espace des maladies ou autres phénomènes (évolution de la ressource alimentaire, modifications de l'environnement, etc.) ayant un impact sur les espèces sauvages.

- L'organisation du stockage d'échantillons biologiques sur le gibier tué à la chasse en banque congelée au Laboratoire départemental vétérinaire en vue de la mise en œuvre d'enquêtes épidémiologiques rétrospectives ;

- la participation à la formation des chasseurs à l'hygiène en général avec par exemple la formation des chasseurs aux risques alimentaires liés à la consommation du gibier et à l'examen initial de la venaison.

S'ajoute une subvention de 7 000 € pour la révision et la réalisation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025.

Partenariats avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Intérêt Cynégétique

Les conventions de partenariats passées avec l'ONCFS et l'ONF permettent la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage.

- **Dans le cadre des formations**

Concernant l'école de chasse et de nature du Soulié, une convention annuelle est signée entre la fédération et l'ONCFS d'une part et entre la fédération et l'ONF d'autre part pour la formation des chefs de battue. L'ONCFS intervient également dans le cadre de la formation des gardes chasse particuliers et lors des formations à l'école de chasse « gibier d'eau » de l'Estagnol. L'ONF est membre du Groupe d'Observations, de Recherches et d'Etudes des Dianes (GORED) pour la sécurité des chasseurs en battue de grand gibier.

- **Dans le cadre des suivis de faune sauvage**

Pour la gestion de la faune sauvage, la fédération a signé plusieurs conventions avec l'ONCFS pour la mise en œuvre d'actions favorables à la Perdrix rouge, le suivi des petits carnivores dans l'Hérault, le suivi des lagomorphes par IKA nocturnes. Enfin une convention tripartite est signée entre la fédération, l'ONCFS et le GICF Larzac Méridional pour le suivi « lièvre » dans le cadre de la station d'alerte sur le territoire du GICF du Larzac Méridional. D'autres actions sont menées conjointement avec l'ONCFS, l'ONF comme le comptage du cerf au brame, les suivis IKA chevreuils et IPA mouflons, l'élaboration des plans de chasse et la journée technique perdrix rouge.

Partenariats avec les associations spécialisées

La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc. On peut noter parmi elles :

- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACF 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34),
- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie (ADLL 34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA 34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC 34),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP 34),
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJC 34),
- L'Association Nationale des Chasseurs de Lapins et de défense des chasseurs Traditionnelles (ANCLATRA),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB 34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).

Autres partenaires

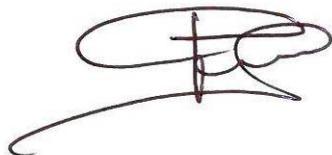
La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Hérault, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR), les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP 34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.

La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.

La fédération soutient également les nombreux concours de chiens et en particulier les rencontres Saint-Hubert.

→ Le rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération pour 2019-2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Trésorier,



Guy ROUDIER

Le Président,



Jean-Pierre GAILLARD